

---

**Nombre de membres**

**Séance du lundi 11 janvier 2021**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le onze janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 12 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Marie-Josée DOUCET.

**Présents :** 10

**Votants:** 11

**Sont présents:** Marie-Josée DOUCET, Elisa PEGOURIE, Jean CALIBRE, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Gerard DUMONT, Marion GOUGH, Jean-Luc LAFON, Valerie LEJEUNE, Regine ROQUES  
**Représentés:** Claude VERNET

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Elisa PEGOURIE

---

Validation du précédent conseil municipal en date du 14 Décembre 2020.

Madame le maire demande au Conseil municipal l'ajout d'une délibération concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pendant la séance :  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**DE 2021 001 Délibération de dénomination et numérotage des voies de la commune**

Madame le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des habitations faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons.

Par ailleurs, Madame le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique.

Madame le Maire indique que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne. Elle indique également que le SMICA propose un accompagnement en la matière et qu'une rencontre a d'ores-et-déjà eu lieu le 17 Septembre 2020.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-de valider le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune,

-d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et notamment de retenir le SMICA pour aider la collectivité dans sa démarche.

**DE 2021 002 Choix du bureau d'étude concernant le projet d'assainissement autonome de la maison Cépière**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un choix doit être fait concernant les bureaux d'études pour le projet d'assainissement autonome de la maison Cépière.

Il a été demandé à plusieurs bureaux d'études de présenter une proposition de prix.

Après étude desdites pièces, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de retenir le devis le mieux-disant :

- Entreprise : Frayssinet Conseils et assistance 12 150 SEVERAC D'AVEYRON
- Au prix de : 4 650 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité,

- le choix du prestataire " Frayssinet Conseils et assistance" concernant l'étude du projet d'assainissement autonome de la maison Cépière,
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires.

Cette opération est prévue au BP 2020, Article 2031 de la section investissement, opération 27, afin que Monsieur le Receveur Principal puisse honorer cette dépense.

## **DE 2021 003 Délibération portant une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local : PLAN France RELANCE**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de mutualisation énergétique, transition écologique et revitalisation du centre bourg.  
Ce projet s'inscrit dans les priorités nationales et notamment dans le cadre de la loi ALLUR, du Grenelle de l'environnement.

### Il combine à la fois :

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- La transition écologique par la mise en place d'assainissement conforme,
- La mutualisation des équipements et l'optimisation des coûts,
- Le développement de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes dépendantes.

### Ce projet va permettre :

- La rénovation écologique d'une maison à fort caractère patrimonial en deux logements, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite,
- la mise en place d'un assainissement mutualisé qui permettra la mise en conformité des logements avoisinants,
- une chaufferie bois mutualisée qui assurera la performance énergétique des bâtiments communaux dont la mairie (substitution de deux chaudières fioul).

Pour un montant de travaux estimé à 595 900 € HT Correspondant au(x) devis présenté(s) par :

- Filham Architecture, maîtrise d'œuvre suite à l'appel d'offre du 13 Janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide de l'État au titre de la DSIL, de la DETR et du Plan France Relance et arrête le plan de financement suivant :
- D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires,

### **Programme prévisionnel de travaux:**

	Travaux	Ingénierie + imprévus/aléas	Total
Rénovation maison Cépière	273 200 €HT	58 700 €HT	331 900 €HT
Assainissement semi collectif	60 000 €HT	6000 €HT	66 000 €HT
Chaufferie collective	180 000 €HT	18 000 €HT	198 000 €HT
<b>Total projet</b>	<b>513 200 €HT</b>	<b>82 700 €HT</b>	<b>595 900 €HT</b>

**Plan de financement :**

<b>Financier</b>	<b>Dépenses présentées HT</b>	<b>Taux prévisionnel maximum de subvention</b>	<b>Montant</b>
Etat (DETR, DSIL)	Sur l'ensemble du projet 595 000 €	40 %	238 560 €
Etat (Plan France Relance)	Sur l'ensemble du projet 595 000 €	10 %	59 500 €
Conseil Régional Forfait 2 logements (331 000 €) Bonification patrimoniale (50 000 €)	Dépenses éligibles au « dispositif de soutien à l'amélioration et à la rénovation de logements des communes à vocation sociale »	30% plafonné à 20 000 € HT de dépenses éligibles 25% plafonné à 20 000€ HT de dépenses éligibles	22 000 €
Conseil départemental	Rénovation des logements hors chaufferie 331 900 €	30 %	99 570 €
ADME /Région	Dispositif énergies renouvelables Dépenses chaufferie 198 000 €	40 %	79 200 €
Autofinancement	Sur la partie rénovation des logements Sur la partie chaufferie Sur la partie assainissement	30 % 20 % 60 %	99 570 € 39 600 € 39 600 €
<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>			<b>178 770 €</b>

**Sujets d'ordre général :**

- Point sur le projet de restauration de la maison Cépière,
- Finalisation du balisage des chemins de randonnées :

La finalisation du balisage est reportée au printemps.

- Fonctionnement du secrétariat :

Afin d'assurer un bon fonctionnement, le secrétariat de la mairie est fermé au public à compter du 1er Janvier 2021 : le mardi après-midi et le jeudi matin.

- Rendez-vous avec le Président du Conseil départemental :

La rencontre a eu lieu le 12 Janvier, afin de présenter les différents projets sur la commune qui seront réalisés pendant la mandature.

- Information sur le dispositif en lien avec l'implantation de la commune en ZRR
- Point sur l'adressage:

Un rendez-vous pour étudier la cartographie et la numérotation est prévu Fin Janvier 2021

### **Questions diverses :**

- Compte-rendu du RDV de Jean CALIBRE avec ENERPOLE
- Planification rendez-vous pour l'éclairage public :

Un rendez-vous est prévu début Février 2021 afin de faire le point et d'améliorer le réseau d'éclairage.

- Compte-rendu séance de travail PLUI,
- Point expertise DTA hangar M. Fabre :

Une expertise est en cours sur le bâtiment.

- Date du prochain Conseil municipal :

Le prochain conseil municipal est prévu le 08 février 2021 à 20h00.

Fin de séance à 23H00